

# La Vie au Foyer

A la suite de leur fondatrice, sainte Vicenta María, les Religieuses de Marie Immaculée ont pour mission particulière l'accueil de jeunes filles de milieux modestes qui, loin de leurs familles, sont insérées dans le monde du travail ou s'y préparent par leurs études.

Le Foyer est offert comme un « service », un lieu d'accueil pour « partager » et stimuler le développement intégral de la jeune fille, selon la conception chrétienne de la personne humaine, de la vie, de l'histoire, à la lumière de l'Évangile.

Le Foyer n'est donc pas un simple hébergement, mais c'est **un lieu de vie, d'échanges et de richesses à découvrir et à partager par les nombreux contacts qu'il propose et la participation active de chacune.**

## Un Foyer pour toi, oui ! ... mais avec toi !

La jeune choisit **LIBREMENT** de venir au Foyer : elle doit donc adhérer aux règles de vie et à l'esprit qui y règne. Son engagement à créer une bonne ambiance est indispensable, ainsi que la collaboration des parents ou des tuteurs puisque la tâche éducative du Foyer doit compléter celle reçue dans la famille. Religieuses et jeunes filles participent ensemble à réaliser cette tâche commune dans un esprit de responsabilité.

# Règlement intérieur

## Horaires

Le foyer est ouvert de 6h30 à 23h00 en semaine, et jusqu'à 24h00 le vendredi, samedi et dimanche. Deux samedis par mois la porte sera ouverte à 2h30 précises.

## Repas

Du Lundi au vendredi : petit déjeuner et repas du soir. Les samedis, les dimanches et fêtes : seul le petit-déjeuner est assuré.

Pour des raisons d'études ou de travail, le repas peut être gardé après l'heure établie.

**Des absences trop fréquentes aux repas du soir sont incompatibles avec l'esprit du foyer.**

En outre, une tenue correcte est exigée au réfectoire. Il est demandé de ne pas descendre en pyjama. La vaisselle utilisée pour les repas ne doit pas sortir de la salle à manger ni être montée dans les chambres.

## Visites dans les chambres

Dans l'année, seules les « mamans » sont autorisées à monter dans les chambres mais pas après 20h00. **Par respect et sécurité, il leur est demandé de se présenter à la loge avant de monter.** Les amis et les camarades de classe sont reçus à l'accueil.

Les Sœurs sont habilitées à entrer dans les chambres pour tout ce qui est nécessaire à la bonne marche du foyer.

## Sorties

Pour les départs en week-end, en vacances ou les absences exceptionnelles en semaine, la jeune fille s'inscrit sur une fiche personnelle prévue à cet effet, en indiquant le nom, l'adresse et le téléphone de la personne chez qui elle se rend. **Habituellement, les filles ne doivent pas dormir hors du foyer en semaine.**

Pour les sorties du soir, un cahier est à la loge sur lequel les filles se notent avant de sortir et se rayent à leur retour. En cas d'imprévu ou de changement de programme, il est demandé de téléphoner pour prévenir.

## Silence

Il doit être observé à partir de 22h00 pour respecter le repos ou le travail des autres. L'important est de créer un climat de sérénité, de joie, de convivialité et de travail. L'usage des téléphones, de cellulaires, skype, etc. est aussi limité à 22h00 dans les étages et dans les chambres.

## Activités

Différentes activités sont proposées et organisées avec les filles sur le plan récréatif, culturel et spirituel. Une participation active leur est demandée selon leur choix. Deux ou trois réunions annuelles sont nécessaires à la bonne marche du foyer. Toutes les jeunes sont tenues d'y assister.

## Services communautaires

A tour de rôle, chaque jeune fille collabore à la vaisselle après le repas. Elle prend la responsabilité d'assurer son service deux fois par trimestre et de trouver une remplaçante en cas d'empêchement.

## Chambres

La jeune fille s'engage à **faire son lit et le ménage de sa chambre.** Elle est responsable de sa clef qu'elle laisse à la loge avant de sortir. Elle devra la remplacer en cas de perte ou de casse. Les meubles sont mis à sa disposition. Ils ne doivent être ni déplacés ni détériorés. Il est demandé de ne rien accrocher ni coller aux murs. La jeune fille apporte son linge de maison (oreiller, draps, couvertures, serviettes) ainsi que ses

ustensiles de cuisine (assiettes, couverts, verres...) pour les repas non servis au foyer et qu'elle devra cuisiner.

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'apporter au foyer des appareils électriques tels que, cafetières, bouilloires, TV, radiateurs électriques, micro-ondes... ni cuisiner dans les chambres. Une cuisine aménagée est à la disposition des filles.

Il est strictement interdit de fumer dans la maison et au jardin

### Santé

Pour tout problème de santé, s'adresser aux religieuses qui verront avec la jeune fille ce qu'il y a lieu de faire pour l'assister au mieux et éventuellement appeler un médecin, prévenir son école, etc.

### Responsabilité du foyer

Elle n'est pas engagée en cas de vol ou de disparition d'objets qui pourraient survenir.

### Renvoi

Il sera immédiat en cas de faute grave : vol, usage de drogue, abus d'alcool, introduction de personnes étrangères dans le foyer, manque de respect à l'autorité, comportements racistes, ...

Il sera différé de 15 jours pour tout comportement non conforme à l'esprit du foyer : non respect des personnes, du règlement intérieur, manque de responsabilité dans les études ou le travail, non paiement du loyer, la non participation à la vie et aux activités du foyer et les absences trop fréquentes en semaine.

### Départ en cours d'année

Un préavis de 15 jours est demandé en cas de départ du foyer.

## Conditions d'inscription

Les jeunes doivent pouvoir CHOISIR LIBREMENT de venir au foyer

**ELLES S'ENGAGENT À ADHÉRER AU PROJET DU FOYER EN CREAT UN CLIMAT DE RESPECT MUTUEL, DE PARTAGE, DE SERVICE ET DE CONFIANCE**

Elles sont admises entre 18 et 24 ans  
Chacune, avant son inscription ou sa réinscription,

doit prendre contact avec la Directrice du Foyer pour un entretien personnel.

Si cet entretien ne peut avoir lieu pour des raisons de distance, la jeune fille devra fournir des références qui confirment ses aptitudes à la vie en commun.

## DOSSIER D'INSCRIPTION

**Pour s'inscrire, chaque jeune fille doit présenter :**

- **1 photocopie** de sa **carte d'identité** ou de son **passport**
- **1 certificat médical** de bonne santé
- **3 photos** d'identité
- **100 € de caution** (de préférence en chèque)
- le règlement des **droits d'inscription: 150€**
- **Fiche d'inscription** remplie et signée

**EN CAS DE DESISTEMENT,  
AUCUN REMBOURSEMENT DE  
L'INSCRIPTION  
NE SERA CONSENTI.**

**La caution sera retenue si la date de départ signalée au moment de l'inscription n'est pas respectée.**

# Foyer de la jeune fille



58 rue Saint Didier  
75116 Paris

Tel : 01 47 27 96 95

Fax : 01 47 27 32 13

e.mail : [foyerparis16@yahoo.fr](mailto:foyerparis16@yahoo.fr)

**Métro:** Trocadéro et Victor Hugo

**Bus:** 22, 30, 32, 52, 63, 82